

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Absents : 6  
Pouvoirs : 5  
Pour : 16  
Contre : 0  
Absention : 0

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2025

Date de la convocation :

20 février 2025

Date d'affichage de la convocation :

22 février 2025

Date de la publication de la délibération :

6 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-huit février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC.

Étaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à S. SIMON ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à JR. TANGUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2025/02/01

### COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ; COMMUNE

Le Compte Administratif de l'année 2024 de la commune présente :

Section de fonctionnement :

Un excédent de fonctionnement de : **164 160,79 €**

Dépenses : 963 056,82 € ; Recettes : 1 127 217,61 €

Section d'investissement :

Un excédent d'investissement de : **274 415,14 €**

Dépenses : 464 274,00 € ; Recettes : 738 689,14 €

Après en avoir délibéré, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 11 février 2025, le Conseil Municipal, par 16 voix pour (le Maire qui est sorti ne prend pas part au vote),

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'année 2024 de la commune.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Absents : 6  
Pouvoirs : 5  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2025

Date de la convocation :

20 février 2025

Date d'affichage de la convocation :

22 février 2025

Date de la publication de la délibération :

6 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-huit février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC.

Etaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à S. SIMON ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD, JP. HEMON, excusé, pouvoir à JR. TANGUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2025/02/02

### COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les chiffres du compte de gestion de la commune du Trésorier Principal des Finances correspondent à ceux du Compte Administratif du Maire et qu'ils ne donnent lieu à aucune observation.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,

Après en avoir délibéré, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 11 février 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

  
David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

  
Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....13  
Absents : .....6  
Pouvoirs : .....3  
Pour : .....18  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2025

Date de la convocation :  
20 février 2025  
Date d'affichage de la convocation :  
22 février 2025  
Date de la publication de la délibération :  
6 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-huit février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC.

Étaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à S. SIMON ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à JR. TANGUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2025/02/03

### AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2024 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

A Résultat de l'exercice 2024	+ 164 160,79
B Résultat antérieur reporté	/
C Résultat à affecter = A + B	+ 164 160,79
D Solde d'exécution d'investissement 2024	+ 274 415,14
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 195 700,00
Reste à réaliser recettes	+ 00,00
Reste à réaliser dépenses	- 195 700,00
F Besoin de financement = E - D	-
<b>AFFECTATION</b>	
1-Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068)	0,00
2-Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (c/1068)	164 160,79

Constatant les résultats du Compte Administratif de l'année 2024, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice, après avoir délibéré, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 11 février 2025, à l'unanimité,

➤ DECIDE l'affectation des résultats ainsi que définis ci-dessus et AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David L.E GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....13  
Absents : .....6  
Pouvoirs : .....5  
Pour : .....8  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 28 février 2025**  
.....

Date de la convocation :  
20 février 2025  
Date d'affichage de la convocation :  
22 février 2025  
Date de la publication de la délibération :  
6 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-huit février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC.

Étaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à S. SIMON ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à JR. TANGUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2025/02/04

### SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - ANNEE 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 11 février 2025, à l'unanimité,

- DECIDE de verser, pour l'année 2025, une subvention d'un montant de **7 253,18 €** au budget du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de GUENGAT,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,

  
David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

  
Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : .....12  
Présents : .....13  
Absents : .....0  
Pouvoirs : .....5  
Pour : .....16  
Contre : .....0  
Abstention : .....2

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2025

Date de la convocation :  
26 février 2025  
Date d'affichage de la convocation :  
22 février 2025  
Date de la publication de la délibération :  
6 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-huit février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC.

Étaient absents : G. QUEAL, excusée, pouvoir à S. SIMON ; F. LE DOLY, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à JR. TANGUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2025/02/05

### PROJET DE MISE EN VENTE DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS PAR FINISTÈRE HABITAT

Conformément aux lois de « Mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion », « Égalité et Citoyenneté » et « Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique », Finistère Habitat, dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2021-2027, prévoit la mise en vente de 3 logements sociaux, livrés en 1983, situés allée Prat ar Feunteun à Guengat.

La politique mise en place par Finistère Habitat concernant la vente de logements sociaux poursuit un double objectif :

- favoriser l'accès à la propriété pour les locataires
- réinvestir les plus-values dégagées dans les opérations de constructions neuves ou de réhabilitation

Conformément à l'article L443-7 du code de la construction et de l'habitation, la commune d'implantation est invitée à se prononcer sur les transferts de propriété envisagés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions,

- DÉCIDE d'émettre un avis favorable concernant la vente des 3 logements situés « allée Prat ar Feunteun » (n° de rue : 11,12 et 13),
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Absents : 6  
Pouvoirs : 5  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2025

Date de la convocation :  
20 février 2025  
Date d'affichage de la convocation :  
22 février 2025  
Date de la publication de la délibération :  
6 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-huit février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC.

Étaient absents : G. QUIBAU, excusée, pouvoir à S. SIMON ; F. LE DODY, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à JR. TANGUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2025/02/06

### ÉCLAIRAGE PUBLIC ; CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE SDEF

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la rénovation de deux points lumineux (ouvrage n°50, rue Armor ; ouvrage n°97, rue de Bretagne).

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUENGAT afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'ensemble des travaux est estimé à :	4 450,00 € IIT
- Financement estimatif du SDEF :	1 200,00 €
- Financement estimatif de la commune :	3 250,00 €
Soit un total de	4 450,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le projet de réalisation des travaux : Rénovation Eclairage Public sur deux points lumineux (ouvrage n°50, rue Armor ; ouvrage n°97, rue de Bretagne),
- ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 3 250,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Le Maire,

  
David L.F. GOFF

Le secrétaire de séance,

  
Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Absents : 6  
Pouvoirs : 5  
Pour : 18  
Contre : 0  
Absention : 0

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2025

Date de la convocation :  
20 février 2025  
Date d'affichage de la convocation :  
22 février 2025  
Date de la publication de la délibération :  
6 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-huit février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC.

Etaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à S. SIMON ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à JR. TANGUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSADUY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Delibération N°2025/02/07

### ACCÈS AUX SERVICES DE MEGALIS BRETAGNE : 2025 2029

La convention d'adhésion au bouquet de services numériques Mégalis Bretagne est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Pour la période 2025-2029, un nouveau bouquet de services numériques est proposé à la commune, toujours pris en charge financièrement par Quimper Bretagne Occidentale (délibération CC du 13.02.2025).

Le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne accompagne les collectivités au travers d'une plateforme mutualisée de services numériques qui donne un accès aux outils de dématérialisation, facilite la circulation des données, sécurise les échanges des collectivités avec leurs partenaires (Etat, entreprises, fournisseurs...) : télétransmission des actes à la Préfecture et des flux comptables au centre de gestion comptable de Quimper, parapheur électronique, archivage électronique, convocation électronique des élus, accès à la salle régionale des marchés publics, cyber coffre-fort, cyber sauvegarde... Il accompagne également les collectivités au quotidien : conseil, formation, assistance, veille et expertise.

Afin de pouvoir utiliser les services proposés dans le bouquet de services numériques pour la période 2025-2029, Mégalis Bretagne propose de signer une nouvelle charte d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle charte d'utilisation et tous les documents à intervenir nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis Bretagne pour la période 2025-2029 (convention, avenants etc ...).

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Absents : 6  
Pouvoirs : 5  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2025

Date de la convocation :

20 février 2025

Date d'affichage de la convocation :

22 février 2025

Date de la publication de la délibération :

6 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-huit février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POLPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. IOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANIEC.

Étaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à S. SIMON ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à JR. TANGUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2025/02/08

### LUTTE CONTRE LES MERULES ET AUTRES PARASITES XYLOPHAGES : DEMANDE DE MAINTIEN EN ZONE DE VIGILANCE

Suite à l'article 76 de la loi Alur du 24.03.2014 définissant certaines dispositions concernant la lutte contre les mérules, le Préfet du Finistère a pris un arrêté préfectoral classant certaines communes du département en zone dans laquelle est obligatoire, lors de transactions, un état parasitaire relatif à la présence de mérules dans les immeubles.

Sont ainsi inscrites en zone d'exposition, 20 communes du Finistère.

La commune de Guengat est actuellement inscrite en zone de vigilance.

Ayant reçu à ce jour en mairie une unique déclaration d'immeubles contaminés, il est proposé au Conseil Municipal le maintien de la commune en zone de vigilance pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,


- DECIDE de maintenir la commune en zone de vigilance pour l'année 2025.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,



David LE GOFF

Le secrétaire de séance,



Jean-René TANGUY